

Cette présente charte a pour objectif de fixer les conditions de certification des Compagnies Virtuelles en division France.

Elle complète les [règles fixées par le département FO-HQ](#).

Cette charte s'applique :

- Aux VA actuellement certifiées en division France.
- Aux VA demandant une certification en division France.

1) Exigence de certification

a. Le président

Le Président, responsable de la VA :

- Est **le seul interlocuteur officiel** avec IVAO.
- Doit avoir au moins **18 ans** et être **membre de la division France**.
- Doit être titulaire, au moment du dépôt du dossier de certification, du grade **PP** (Private Pilot) ou du grade **ADC** (AeroDrome Controller).
- Ne doit **pas avoir eu de suspension sur le réseau IVAO au cours des 6 derniers mois** précédant le dépôt du dossier de certification.

b. Le site

Le site doit être **actif et en service**. Il doit être rédigé **en français**. Une traduction en anglais des pages les plus importantes, notamment les pages d'accueil, du règlement, la politique GDPR, l'organigramme des staffs, et la liste des VID des pilotes doit être faite.

Les pages suivantes doivent être *accessibles au public*, sans nécessité de log-in :

- **Règlement de la compagnie.**
- **Présentation de l'organigramme.**
- **Liste des pilotes actifs sur IVAO**, avec les VID IVAO
- **Présence des GPDR visible.**

Une fois la certification obtenue, le site devra comporter le logo « **VA certifiée** » en page d'accueil ainsi qu'un lien vers le [site IVAO HQ](#).

c. Activité

La compagnie doit comporter un **minimum de 7 pilotes actifs** sur le réseau IVAO pour obtenir et maintenir la certification IVAO. Un compte actif correspond au minimum à une connexion tous les 3 mois.

Les autres critères d'activité sont fixés par IVAO au niveau HQ ([§ 5.3](#)).

La division attend, notamment de la part des VA certifiées, une participation aux [événements](#) et aux [activités de training/examen](#) de la division.

CHARTE DES VAs – IVAO FRANCE	Version 1.1	14/06/2024	Page 1
© FOD France	Département FO France		

2) Demande de certification

La demande se fera en envoyant un mail à l'adresse suivante : fr-flightops@ivao.aero .

Le mail devra contenir les éléments suivants :

- VID + adresse email* du CEO demandeur.
- VID + adresse email* du deuxième CEO (optionnel).
- Le code ICAO(ZZZ)/IATA(YY) et l'indicatif radio de la compagnie.
- Le lien du site et une petite description.
- Deux logos de la compagnie :
 - Un lien** du logo principal : taille : 450 x 150 pixels et format : JPG, PNG, GIF
 - Un lien** du logo en petit : taille : 85 x 18 pixels et format: JPG, PNG, GIF.

*L'adresse email ne **doit pas** inclure d'informations personnelles (nom, prénom, etc...).

**Les liens des logos doivent être hébergés sur votre site, et être fixes, c'est ce qui sera affiché sur le site IVAO France.

3) Après certification

a. Division France

IVAO France met à disposition des VA certifiées un support pour l'organisation des évènements et la communication via le forum, le site, ou le discord de la division.

De manière générale, IVAO apporte un réseau gratuit, un utilitaire de gestion de VA, la possibilité d'insérer jusqu'à 10 MTL* de la compagnie ainsi qu'une publicité sur le site IVAO France permanente et le lien direct vers votre compagnie.

Le département FO de la division France reste **l'interlocuteur unique** des VA certifiées.

*sous réserve des disponibilités du département *Software Development* en charge de la distribution des MTLs.

La division propose également la possibilité d'ajouter **un deuxième directeur** de compagnie pour les échanges avec la division. Attention, ce deuxième directeur n'a aucune valeur au niveau HQ.

b. IVAO HQ

Vous aurez accès à des évènements pour les VA au niveau HQ, aux logo *IVAO Partner* à afficher sur votre site, ainsi qu'un système de statistique.

CHARTE DES VAs – IVAO FRANCE	Version 1.1	14/06/2024	Page 2
© FOD France	Département FO France		